

Ronquières, ruisseaux et canaux

Ronquières, ruisseaux et canaux

Distance : **6,3 km**
 Version longue : **+ 2,2 km**
 Difficulté : **facile**
 Accès PMR et poussette : **non**


3b




Avec le soutien des communes partenaires du Contrat de Rivière Senne

Contrat de Rivière Senne ASBL
 Place Josse Goffin, 1
 1480 Clabecq

 Tel/Fax: 02 355 02 15
 E-mail: info@crsenne.be
 www.crsenne.be
 RPM Nivelles
 N°entreprise : 0872.191.039
 Belfius : BE10 7785 9678 7404
 Éditeur responsable : Contrat de Rivière Senne ASBL



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE. PARUTION 2024.



Balad'Eau

Braine-le-Comte

Une initiative du Contrat de Rivière Senne



Avec le canal dans votre dos, traversez la **rue Rosemont** et entrez tout droit dans le village de Ronquières par la Nationale (**rue de Chenu**). Traversez la Nationale sur la zone rouge, avant la pharmacie, pour prendre le sentier situé sur votre droite. Il s'agit d'un **RAVeL**.

1. LA SENNETTE

Sur votre gauche, vous pouvez observer la Sennette. **Cours d'eau majeur** du bassin de la Senne, elle prend sa source à Familleux (Seneffe) et termine sa course dans la Senne à Clabecq (Tubize) après 47 km.

La Sennette possède **une vingtaine d'affluents**. Néanmoins, son débit a nettement diminué depuis la construction du canal Charleroi-Bruxelles puisque deux de ses principaux affluents (la Samme et le Hain) aboutissent désormais dans ce canal.



© crsenne



Suivez ce chemin pendant à peu près 1 km. Il vous faudra contourner un terrain de pétanque, après lequel le **RAVeL** se transforme en sentier. Lorsque vous vous retrouverez face à un Y, prenez la branche de droite puis continuez tout droit. La voie devient carrossable et traverse la **Sennette**. Prenez directement à gauche sur la voie carrossable et puis une deuxième fois à gauche dans la **rue de Pied d'Eau**. Prenez ensuite à droite dans **Charly des Bois**. Remontez la rue jusqu'à avoir un beau point de vue sur les **Étangs Pied d'Eau**.



© Mao Piavaux

2. LES ÉTANGS PIED D'EAU

Les deux étangs qui se trouvent sur votre gauche ont été créés respectivement en 1956 et en 1999. Initialement à vocation de **pisciculture**, on y trouvait un élevage extensif de carpes, tanches, sandres, perches, etc. pour de l'empoissonnement.

La pisciculture s'est vue arrêtée suite à un problème d'invasion d'oiseaux prédateurs tels que le héron, mais aujourd'hui ces étangs restent encore bien poissonneux. On y trouve également de **nombreux canards** tels des colverts, tadornes, fuligules morillon ainsi que d'autres **oiseaux d'eau**.



Prenez la deuxième à gauche dans la rue en cul-de-sac. Traversez tout droit la première petite route macadamisée que vous rencontrez et continuez sur le petit sentier tout droit sous les lignes électriques. Arrivé sur la route, continuez vers la prairie en passant un tourniquet et suivez le sentier « **Charly des bois** ».

3. LE SERVOIR

Le cours d'eau qui traverse cette prairie est un cours d'eau de **3ème catégorie**, c'est-à-dire géré par la commune, ici de Braine-le-Comte. Il prend sa source à Henripont, au Chemin de Servoir avant de se jeter dans la Sennette à quelques centaines de mètres d'ici. Au total, son trajet n'excède pas les trois kilomètres, ce qui ne l'empêche pas d'alimenter les étangs Pied d'eau.



© crsenne



Continuez sur le sentier jusqu'à la route, que vous prendrez à droite. Prenez ensuite la première à gauche, puis la première à droite et longez l'église. Prenez à gauche, puis à droite, puis encore à gauche. Vous êtes de retour sur la **Nationale**. Arrêtez-vous à la deuxième maison sur votre gauche.

4. LE MOULIN



© crsenne

Appelé aussi moulin d'Arenberg, il est un des moulins **les plus anciens** de la Province du Hainaut. Son origine se situe au 12e siècle, mais le bâtiment actuel date de 1530.

Situé à la **confluence originelle** de la Samme et de la Sennette, l'importance du débit additionné des deux rivières y a favorisé son implantation. Autrefois plus grand, il fut en partie détruit afin de permettre l'élargissement de la route.

Le bâtiment en brique de l'autre côté de la rivière est un deuxième moulin, construit au 19ème siècle. Ces moulins furent en activité jusqu'en 1950. Ce furent successivement des moulins à farine, à écorce et des tordoirs à huile (d'éclairage).



Reprenez la **Nationale** et traversez le canal. Vous pouvez observer le plan incliné sur votre droite. Celui-ci permet aux péniches de franchir un dénivelé de 68m. Prenez ensuite la première à droite puis directement à gauche sur le parking qui borde l'ancien canal. Continuez à longer l'ancien canal. Vous vous trouvez sur le bief des péniches. A la première **écluse** (n° 26), vous avez la possibilité de traverser et de longer le **canal** dans l'autre sens pour retourner sur vos pas. Mais nous vous invitons à continuer plus loin afin de découvrir la **réserve naturelle**.



5. L'ANCIEN CANAL ET LA RÉSERVE NATURELLE

La création du **canal Charleroi-Bruxelles** a débuté en 1827 afin d'acheminer le charbon vers la capitale. Il s'agissait d'un canal à 70 tonnes, ce qui signifie que les péniches de maximum 70 tonnes pouvaient y naviguer. Depuis le canal fut modernisé à deux reprises : mise à gabarit de 300 tonnes et de 1350 tonnes. Aujourd'hui l'ancien canal est composé de **vestiges du canal à 300 et à 70 tonnes**.

Il illustre parfaitement un exemple de reconversion d'un outil de transport à vocation économique en un lieu à multiples facettes : d'histoire, de nature, de détente, de loisirs et de culture. Considéré par beaucoup comme un **havre de paix et de nature**, on y trouve la réserve naturelle domaniale (RND) de Ronquières. Elle est composée d'anciennes tenues d'eau, dont une, alimentée par des bras de la Samme, présente une roselière remarquable.

En effet, vous l'aurez peut-être remarqué, depuis le début de votre parcours le long de l'ancien canal, vous longez sur votre droite la **Samme**. Cours d'eau important du bassin de la Senne, elle prend sa source à Morlanwelz, longe l'ancien canal pendant plusieurs kilomètres et se jette dans le nouveau canal à Ronquières.



© Mao Piavaux



Arrivé à l'**écluse** suivante (n° 25), traversez le **canal** et longez le dans le sens inverse afin de retourner au point de départ.